



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/317
4 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 91 j) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale : rôle de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 11	3
II. SITUATION GENERALE DES PAYS EN TRANSITION	12 - 19	6
III. COMMENT INTEGRER LES PAYS EN TRANSITION DANS L'ECONOMIE MONDIALE	20 - 27	8
IV. INFORMATION NECESSAIRE A UNE ECONOMIE DE MARCHE	28 - 46	9
A. Les incertitudes de la période de transition	29 - 35	10
B. Comment adapter les systèmes d'information avec l'aide internationale	36 - 39	12
C. Capacités statistiques existantes	40 - 41	13
D. Les systèmes d'information statistique nécessaires aux décisions marchandes	42 - 46	13
V. COOPERATION INTERNATIONALE, COORDINATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION : LE ROLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	47 - 54	15
VI. REPONSES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES	55 - 106	17
A. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	56 - 61	17

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
B. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	62 - 63	19
C. Programme des Nations Unies pour le développement	64 - 66	19
D. Programme des Nations Unies pour l'environnement	67 - 69	20
E. Fonds des Nations Unies pour la population . .	70 - 72	21
F. Programme alimentaire mondial	73	22
G. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	74 - 75	22
H. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)	76	22
I. Organisation internationale du Travail (OIT) .	77 - 82	23
J. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	83 - 85	24
K. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	86	25
L. Fonds monétaire international (FMI)	87 - 91	25
M. Union postale universelle	92	27
N. Organisation météorologique mondiale	93	27
O. Banque mondiale	94 - 96	28
P. Organisation maritime internationale	97 - 99	29
Q. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	100 - 101	29
R. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)	102 - 104	30
S. Fonds international de développement agricole (FIDA)	105 - 106	31
VII. CONCLUSION	107 - 111	31

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 47/187 du 22 décembre 1992, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de coordonner et de renforcer la capacité qu'a le système des Nations Unies de réaliser des analyses et de formuler des suggestions pour aider les pays en transition¹ qui réorientent leur économie à l'intégrer à l'économie mondiale; et par conséquent d'établir, avec l'entière coopération des organismes et organes compétents des Nations Unies, un rapport sur le rôle que peut jouer le système pour résoudre les problèmes que rencontrent les pays en transition, et de le lui présenter à sa quarante-huitième session. Dans l'exercice de ce mandat, le Secrétaire général a tenu compte, parmi d'autres documents antérieurs ou parallèles sur l'économie des pays en transition, de son rapport² adressé à la Réunion de haut niveau tenue par le Conseil économique et social en 1991 sur la question, et du rapport du Conseil³ contenant les vues des Etats Membres, et de la déclaration de clôture du Président du Conseil (également disponible sous la cote E/1991/SHLM/INF.2); de son rapport sur les incidences de l'évolution récente des relations Est-Ouest, sur la croissance de l'économie mondiale et le développement, adressé à l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session (A/47/403); de son rapport relatif à l'incidence de l'évolution récente des pays en transition sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier sur la croissance économique et le développement des pays en développement, établi en application de la résolution 47/175 du 22 décembre 1992 et adressé à la quarante-huitième session de l'Assemblée; et des réponses reçues des organismes et institutions des Nations Unies concernant leurs vues sur les questions mentionnées dans la résolution 47/187 de l'Assemblée.

2. Conformément à cette résolution, tous les organismes compétents des Nations Unies ont été invités à communiquer leurs vues sur a) la nature des activités menées par chacun d'eux en matière d'assistance, avec une explication des succès obtenus et des difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs fixés; b) leurs projets en matière d'assistance à court terme (jusqu'à la fin de 1994 environ)⁴ aux pays en transition; et c) les succès globaux obtenus jusqu'à présent dans le cadre du système des Nations Unies en ce qui concerne l'aide aux pays en transition, tels que perçus par chaque organisme, et sur le renforcement de la coordination en vue de faciliter l'application des différents plans adoptés.

3. Les transformations politiques et économiques de la partie orientale de l'Europe ont ouvert de nouvelles perspectives sur la manière dont ces pays fonctionneraient désormais et dirigeraient leurs sociétés respectives. Elles impliqueraient également qu'à l'échelle mondiale, ces pays modifieraient profondément leur comportement en ce qui concerne le commerce et les finances, la mobilité de la main-d'oeuvre et la participation aux régimes régionaux et internationaux, y compris aux travaux des institutions compétentes. L'on s'accordait généralement à penser qu'après une période d'ajustement relativement brève, impliquant des coûts considérables pour les pays eux-mêmes, de même que pour leurs partenaires plus vulnérables, il y aurait une reprise de la croissance, ce qui aurait des effets positifs sur l'économie mondiale. L'assistance internationale devait compenser en partie la charge imposée et aider ces pays à aplanir les difficultés liées à la transition, accélérant ainsi l'ouverture d'une nouvelle voie vers la croissance.

4. L'enthousiasme initial, suscité par les possibilités de changements économiques, politiques et sociaux dans la partie orientale de l'Europe et les effets de l'intégration de ces pays dans le cadre économique mondial s'est en partie dissipé. Les défis sans précédent résultant d'un passage rapide à l'économie de marché dans un contexte politique pluraliste se sont révélés difficiles à relever. Les incertitudes qui en ont résulté, de même que la longue dépression économique provoquée par la mise en oeuvre, parfois expérimentale, de mesures de transition ont entravé ce processus d'intégration.

5. Bien que de nombreux pays en transition aient déployé des efforts considérables pour rétablir leur équilibre sur les plans extérieur et intérieur et, en fait, s'ouvrir à l'économie mondiale, on commence seulement maintenant à voir apparaître les premiers signes d'une reprise économique dans certains pays, notamment en Europe centrale. Ces pays ont non seulement établi de nouveaux liens commerciaux et financiers, mais ils sont aussi devenus membres d'organisations multilatérales ou ont régularisé leur statut auprès de ces organismes. En outre, la communauté internationale a lancé plusieurs initiatives en vue de promouvoir les efforts en matière de transition, y compris des activités visant à renforcer la crédibilité des politiques. Néanmoins, la fourniture effective d'une assistance et la réalisation d'investissements étrangers directs ont pris beaucoup de retard par rapport aux prévisions. Dans de nombreux cas, les agents économiques intérieurs continuent également de nourrir des appréhensions à l'égard de l'avenir et s'abstiennent donc d'investir, sauf à très court terme.

6. La mise en place d'une économie de marché fermement ancrée dans l'économie mondiale pose de nombreux problèmes complexes, parmi lesquels la disponibilité et l'utilisation stratégique d'informations adéquates pour la prise de décisions concernant les problèmes économiques, politiques et sociaux, tant au niveau micro que macro-économique, parmi d'autres responsabilités, revêtent une importance particulière. Les difficultés actuelles résultant de l'inadaptation des matériels et des logiciels ne pourront être réglées que par des efforts déterminés de la part des gouvernements, soutenus par une assistance technique de l'étranger. Dans certains cas, une aide financière sera également nécessaire.

7. Les différents organismes des Nations Unies ont accumulé de vastes connaissances, qu'on peut définir globalement comme "informations", touchant pratiquement tous les aspects du développement. Dans certains cas, les pays en transition peuvent tirer parti de ces connaissances dans le cadre de l'assistance technique traditionnelle, dont les effets sur leurs tentatives d'intégration dans l'économie mondiale n'ont parfois qu'un caractère marginal. Dans d'autres contextes, ces stocks de connaissances peuvent être mobilisés de manière beaucoup plus efficace, de sorte que les pays en question tirent parti, à la fois directement et indirectement, d'une crédibilité, d'une prévisibilité et d'une transparence nettement accrues, concernant les engagements en matière de politique générale. Ces informations devraient également faciliter les efforts visant à améliorer la coordination aux divers niveaux multilatéraux, ne serait-ce que pour réduire les dépenses transactionnelles. Certains organismes des Nations Unies peuvent également fournir des ressources financières importantes, bien qu'à des conditions essentiellement commerciales. Cela est notamment le cas des institutions financières multilatérales.

8. Il existe d'autres organisations multilatérales, notamment régionales, en dehors du système des Nations Unies qui fournissent une assistance technique et financière. Du fait de cette multiplicité, tant parmi les bénéficiaires (aujourd'hui 27 pays en transition) que les donateurs (au moins les gouvernements des pays membres du Groupe des 24 et une dizaine d'organisations multilatérales, chacun ayant sa propre "clientèle"), il est devenu urgent d'assurer une coordination efficace et continue. Cela est vrai tant au niveau mondial, compte tenu de tous les bénéficiaires et donateurs, que dans le cadre du système des Nations Unies. Toutefois, il ne convient pas, dans le cadre du présent rapport, d'analyser l'assistance fournie par les organismes n'appartenant pas au système.

9. La communauté internationale a fourni une assistance substantielle aux pays en transition. Néanmoins, beaucoup reste à faire pour renforcer leurs capacités internes, de sorte qu'ils puissent s'orienter vers l'économie de marché et mettre en place des structures souples dans un cadre politique pluraliste. La situation varie considérablement d'un pays à l'autre en raison de la diversité des expériences, y compris le fait que les réformes n'ont pas été partout introduites au même moment. Cette diversité pose des problèmes particuliers, s'agissant non seulement de concevoir et de fournir une assistance aux différents pays mais également de la coordonner en vue de renforcer son efficacité. Cette perspective est particulièrement intimidante pour les nouveaux Etats indépendants où des systèmes d'information devront être établis pratiquement de toutes pièces. Ce processus exigera de mettre en valeur les ressources humaines, de renforcer les structures institutionnelles, de transférer le matériel et le logiciel, et de surveiller les utilisations à des fins décisionnelles sur une base pratiquement continue pour quelque temps encore.

10. Pratiquement tous les organismes des Nations Unies aident aujourd'hui les pays en transition dans leurs domaines de compétence respectifs. Certains ont pu s'acquitter de leur mandat sans retard excessif. D'autres ont dû procéder à une évaluation de la situation des différents pays avant de pouvoir élaborer des stratégies en vue d'assurer le meilleur transfert possible des connaissances en leur possession. Certains ont également été retardés en raison de contraintes en matière de ressources. Etant donné les différences existant entre les pays en transition, tant en ce qui concerne la nature que la date des changements structurels qu'ils envisagent, certains organismes commencent seulement à entreprendre des activités opérationnelles ou à prévoir de le faire dans un très proche avenir.

11. L'intégration effective d'un pays dans l'économie mondiale dépend pour une large part de l'évolution des relations commerciales et financières, de même que des changements introduits dans le système de communications et la technologie. La dynamique observée récemment dans les échanges et les finances des pays en transition a été examinée dans divers documents des Nations Unies, notamment dans des exemplaires récents de l'Etude sur la situation économique de l'Europe, le Bulletin économique pour l'Europe et l'Etude sur l'économie mondiale, de même que dans plusieurs rapports d'institutions spécialisées, notamment le Fonds monétaire international (FMI).

II. SITUATION GENERALE DES PAYS EN TRANSITION

12. Les révolutions politiques qui se sont produites en Europe orientale au milieu de 1989 ont profondément modifié les possibilités d'interaction continue à l'intérieur des groupes et, en fait, le cadre de la coopération au niveau mondial. Les nouvelles aspirations de la plupart de ces pays se sont cristallisées autour de deux notions essentielles : la prise de décisions politiques pluralistes et l'économie de marché. Ces notions offraient des possibilités exceptionnelles en matière de renforcement de la coopération mondiale.

13. Non seulement la volonté des pays en transition de jouer un rôle actif dans les régimes économiques internationaux existants, rôle qu'ils avaient auparavant pour la plupart rejeté, permettrait de renforcer la gestion de l'économie mondiale mais elle faciliterait aussi la tâche des organisations multilatérales dont les activités sont essentielles pour établir le cadre dans lequel la paix mondiale et la stabilité économique peuvent être développées. Le désir de ces pays de s'orienter vers un système ouvert d'économie de marché solidement ancré dans l'économie mondiale, ouvrirait des perspectives s'agissant d'élargir les interactions économiques mondiales pour pratiquement tous les partenaires.

14. Il était clair dès le début toutefois que la réalisation des principaux objectifs en matière de transition poserait des problèmes à certains pays, notamment ceux qui avaient maintenu des liens étroits avec les anciens régimes communistes en Europe. Ce processus interromprait également les relations commerciales et en matière de paiements, tant entre les pays en transition qu'avec leurs autres partenaires commerciaux, ne serait-ce qu'en raison du déclin économique que des réformes économiques de grande ampleur engendreraient inévitablement.

15. Néanmoins, on pensait généralement au début des années 90 que les mesures prises pour assurer la transition entraîneraient une croissance positive et auraient des effets favorables sur les partenaires commerciaux, étant donné le désir de ces pays de s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale, de moderniser leurs structures économiques, principalement par l'importation de matériel et l'apport de capitaux et d'accroître l'offre et la variété des biens et services à l'intérieur de leurs frontières, en partie au moins par le biais d'importations. L'espoir de chaque pays partenaire de tirer avantage de cette nouvelle situation dépendrait évidemment des capacités concurrentielles et institutionnelles.

16. Dans le domaine économique, l'attention s'est portée sur quatre domaines d'action interdépendants : la stabilisation, la libéralisation, la privatisation et le renforcement des institutions. Chacune de ces mesures étaient liées à cinq conditions au moins : exhaustivité, rapidité, intensité, séquençement et sectorisation. Certaines tâches devaient être entreprises rapidement (par exemple, la généralisation de l'accès aux devises); d'autres pouvaient l'être assez rapidement (par exemple, la privatisation des petits avoirs) mais une troisième catégorie prévoyait des mesures qui ne pouvaient être appliquées que sur une longue période, notamment la cession d'avoirs publics importants.

17. Les politiques d'ajustement, élaborées en partie avec une aide publique extérieure, devaient corriger les déséquilibres internes et externes et

stabiliser la situation économique, y compris celle des prix intérieurs. La libéralisation devait ouvrir l'économie de ces pays à la concurrence extérieure par le biais de régimes de libre-échange et de taux de change convenus, auxquels les devises étrangères seraient généralement disponibles, au moins pour les entreprises. Ces deux mesures devaient renforcer les espoirs au sujet des perspectives économiques, politiques et sociales, ce qui encouragerait les investissements de sources internes et étrangers. L'accélération de la croissance et l'augmentation de la richesse et de l'épargne qui en résulteraient devaient renforcer la stabilité, améliorer le climat en matière d'investissements et, partant, appuyer les capacités de croissance endogènes.

18. Bien que la plupart des pays en transition aient mis en oeuvre d'importantes mesures d'ajustement avec une assistance extérieure, la stabilisation et le renforcement de la confiance ont été des tâches beaucoup plus complexes que prévu, exigeant beaucoup de temps. La stabilisation a dans une certaine mesure été rétablie assez rapidement, notamment en ce qui concerne le redressement des balances des paiements, la réduction des taux d'inflation et l'amélioration des balances intérieures. Mais un grand nombre de ces gains ont par la suite été en partie perdus en raison de l'absence de progrès dans des aspects plus fondamentaux de la transformation, notamment la privatisation et le renforcement des institutions. Plusieurs pays, notamment en Europe centrale, ont développé leurs exportations, bien que cela ait exigé une réorientation radicale de leurs échanges, en raison de la dissolution soudaine des liens qu'ils avaient établis dans le cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM)⁵ et des unions économiques fracturées. Depuis la fin de 1992, cet effort a été ralenti par la récession que traversent les pays développés européens, le manque de progrès dans les transformations micro-économiques prévues et l'épuisement des réserves d'exportation résultant de l'immense incertitude devant laquelle se trouvent les entreprises d'Etats. Néanmoins, il existe un énorme potentiel en ce qui concerne l'expansion des échanges. Par exemple en 1992, le volume total des échanges des cinq (maintenant six) pays traditionnels d'Europe orientale et des Etats successeurs de l'ex-Yougoslavie, région de près de 120 millions de personnes, atteignait à peine celui de la Suisse, pays comptant à peine plus de 6 millions d'habitants, dont les exportations se chiffraient à plus de 66,6 milliards de dollars et les importations à 65,8 millions de dollars. Compte tenu du fait que d'importants effets de ruissellement devraient en résulter pour l'économie mondiale, y compris de nombreux pays en développement, la communauté internationale doit continuer d'aider à poursuivre le processus d'ajustement.

19. Le système des Nations Unies dans son ensemble fournit une assistance dans de nombreux domaines. L'effort essentiel à l'échelle internationale a été organisé institutionnellement par deux canaux principaux. La Commission de la Communauté européenne (CE) a été chargée de coordonner les efforts d'assistance du Groupe des Vingt-Quatre aux pays traditionnels d'Europe orientale, comme l'Albanie, les Etats baltes et l'ex-Yougoslavie. L'assistance aux Etats successeurs de l'ex-Union soviétique, à l'exception des trois Etats baltes, a été confiée principalement au FMI et au Groupe des Sept (G-7), à la suite de la "Conférence de Washington"⁶. Toutefois, pratiquement toute l'assistance occidentale, à l'exception de celle fournie au titre des secours d'urgence et à des fins humanitaires, a été liée à la conclusion d'un accord entre le bénéficiaire potentiel et le Fonds et, lorsque le pays en question n'était pas

membre, à une demande d'adhésion. Cette condition s'applique même aux décaissements à l'appui de l'assistance technique.

III. COMMENT INTEGRER LES PAYS EN TRANSITION DANS L'ECONOMIE MONDIALE

20. Les aspirations des pays en transition à se fondre dans l'économie mondiale n'ont pas encore trouvé de réalisation satisfaisante. Cela s'explique en partie par l'excès de confiance qu'ils avaient au départ dans leur capacité d'absorber les coûts de l'ajustement, de transformer rapidement et substantiellement leurs institutions et les comportements de leurs agents et d'inciter la communauté internationale à leur apporter diverses formes de ressources.

21. Leur fusion complète dans l'environnement global doit être effectuée simultanément à plusieurs niveaux interdépendants. L'une des voies qui s'offre consiste à ouvrir ces sociétés, auparavant protégées contre la concurrence extérieure, et même dans certains cas complètement fermées à celle-ci, notamment en rationalisant leurs relations commerciales et financières. Il faut cependant pousser plus loin les efforts de libéralisation interne. Comme indiqué plus haut, il faut aussi que se produisent de nombreux changements dans les attitudes et modes de comportement des agents économiques. On peut y arriver par l'éducation et l'information, dont l'un des instruments est le transfert de connaissances que permet l'assistance technique internationale. En fin de compte, cependant, la plupart des modifications de comportement souhaitables viendront par expérience et adaptation aux circonstances plutôt que d'un apprentissage de type formel. Ce n'est que par ces processus complémentaires, nécessairement progressifs, que les agents économiques de ces sociétés commenceront à "penser globalement". D'autres activités pourraient aussi faciliter indirectement "un comportement global" dans ces sociétés. Elles portent sur tout un ensemble de questions d'ordre strictement économique, commercial et financier notamment, et en particulier sur les moyens de susciter d'importants apports d'investissements étrangers directs. Mais elles consistent aussi à adopter des normes communes de soins de santé et des réglementations du marché du travail ainsi qu'à participer à des réseaux et conventions sanitaires à l'échelle du globe. L'importance des mesures correctives à prendre dépend directement du degré auquel ces pays étaient auparavant isolés des effets d'enrichissement réciproque des flux d'informations transfrontières au sens le plus large, ainsi que des progrès réalisés depuis le début de leur transformation.

22. Leur adhésion aux régimes multilatéraux existants ou la régularisation de leur situation dans ces régimes serait une autre possibilité. Il s'agit notamment des organisations économiques mondiales et des institutions qui traitent d'autres domaines dans lesquels des interactions réfléchies entre Etats-nations sont hautement souhaitables. Il y faut un nouveau regard sur le principe d'une autorité régionale et les organisations s'occupant des interdépendances économiques ou d'autres types de relations interétatiques. En fin de compte, cela implique l'abandon d'une part de souveraineté nationale au profit d'une autorité "supérieure".

23. Le dernier élément, déterminant, consiste à adapter l'environnement institutionnel interne des pays en transition, notamment dans ses aspects juridiques, aux principes et pratiques multilatéraux dans une vaste gamme de

domaines sociaux d'intérêt national, régional et international. Ceci est essentiel pour attirer des flux financiers privés de l'étranger et, plus généralement, pour obtenir une position plus avantageuse dans les transactions de services globales.

24. Ces aspirations à passer d'une économie planifiée à une économie de marché située dans un contexte politique pluraliste ne sont pas facilement réalisables, principalement en raison des profondes difficultés inhérentes à l'héritage du régime de parti unique et de planification administrative. En outre, comme indiqué plus haut, l'incertitude de leur situation et leur récession prolongée ont empêché ces pays en transition de s'intégrer davantage dans l'économie mondiale.

25. Bien qu'ils explorent de nouvelles possibilités commerciales et se dégagent de plus en plus des mécanismes du CAEM, déployés par les autres efforts, ces pays vers l'intégration ont été jusqu'à présent décevants tant par leur nature que par leur ampleur. L'assistance qui leur a été effectivement octroyée n'a pas atteint le niveau espéré. Quant à l'accès aux flux privés, notamment aux investissements étrangers directs, il est à ce jour très inférieur aux prévisions. Le volume actuel des investissements étrangers directs est relativement peu élevé et leurs effets bénéfiques sur les possibilités de reprise de la croissance ont été éliminés dans bien des cas par la fuite des capitaux ou le service de la dette.

26. Toutefois, la plupart des pays en transition se tournent à présent vers les organisations économiques internationales existantes dans l'espoir de devenir membres à part entière des régimes en place ou de régulariser leur participation à ces régimes, notamment le FMI, la Banque mondiale et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Si presque tous ces pays sont désormais membres de plein droit des deux premiers mécanismes, leur pleine accession aux autres, notamment au GATT⁷, prend plus de temps que ne l'avaient supposé les décideurs de ces nations.

27. Comme le montre la section VI du présent rapport, l'intégration dans l'économie mondiale grâce à l'assistance économique internationale, notamment celle qui est acheminée par le système des Nations Unies, exige que les pays en transition soient membres des diverses organisations susceptibles de fournir une telle assistance. Or tous les pays en transition ne sont pas encore membres à part entière de l'ensemble de ces organisations. Beaucoup répugnent à abandonner une part de la souveraineté qu'ils viennent à peine d'acquérir ou de réaffirmer.

IV. INFORMATION NECESSAIRE A UNE ECONOMIE DE MARCHE

28. Il est essentiel de promouvoir les flux d'information d'une manière transparente et à faible coût pour pouvoir formuler les politiques appropriées. Ceci vaut non seulement pour la prise de décisions au niveau macro-économique par les responsables de la transition et leurs conseillers, mais bien davantage encore au niveau micro-économique, en particulier parce que les pays en transition comptent désormais créer de vigoureux systèmes d'économie de marché. Il reste cependant beaucoup à faire à cet égard.

A. Les incertitudes de la période de transition

29. L'abandon de la planification administrative et du système de parti unique s'est accompagné d'une dose inhabituelle d'incertitudes économiques, politiques et sociales. Cela est dû en partie à la nature de la transition, qui se caractérise par les traits suivants : a) la tâche immense qu'impose de reconstruire ces sociétés, pratiquement de fond en comble; b) la combinaison particulière des politiques expérimentales choisies; c) la récession profonde et durable, pour ne pas dire la dépression, qui s'est installée dans ce processus et dont seuls quelques pays en transition commencent tout juste – et timidement – à sortir, au bout de trois ou quatre ans; et d) la difficulté de créer rapidement des structures de gestion des affaires publiques fonctionnant à tous les niveaux de la société. Ces incertitudes viennent aussi du fait que les "informations" diffusées par les agents économiques, notamment les autorités centrales, manquent de prévisibilité, de fiabilité et de transparence.

30. Bien que la situation diffère selon les pays, on peut formuler plusieurs observations générales. Aux fins de la planification, la plupart des systèmes d'information étaient nécessairement adaptés aux besoins de chaque étage hiérarchique, en partant des problèmes sociaux au niveau micro-économique pour aboutir aux responsables de l'évolution macro-économique. En outre, beaucoup de ces pays se sont vite isolés volontairement de la plupart des influences étrangères. Ils ont aussi évité toute intégration significative dans d'autres domaines qu'il était tout simplement impossible de négliger sans conséquences préjudiciables pour les autres secteurs de leur économie et leur autonomie économique et politique. En outre, dans le contexte de la coopération économique du CAEM, les pays en transition avaient élaboré et adopté certains systèmes de statistique et d'information dans des domaines tels que le commerce, la comptabilité nationale et la présentation de l'information industrielle qui s'écartaient considérablement des normes de la pratiques internationale. Ils ne s'intéressaient pas non plus aux progrès technologiques les plus radicaux, limitant ainsi les flux d'information et tenant longtemps à distance investissements étrangers directs et sociétés transnationales.

31. Comme indiqué plus haut, la situation varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction notamment de la durée du règne de la planification administrative, des réformes administratives entreprises et de l'ouverture effectuée par certaines de ces nations depuis la fin des années 60 ainsi que de leur expérience en matière de politique de transformation depuis les révolutions politiques intervenues. Le problème de la non-divulgation ou du caractère mensonger des informations statistiques collectées à l'époque du régime de la planification administrative peut être corrigé assez rapidement. Il sera par contre plus long et plus difficile de remédier aux divergences méthodologiques par rapport aux concepts et présentations acceptés au plan international, notamment ceux qu'applique l'ensemble du système des Nations Unies. A cet égard, la communauté internationale peut fournir dans certains cas une assistance technique, notamment en matière d'acquisition du matériel et des logiciels de base, en un temps relativement court. Le succès de l'opération dépendra cependant du plein concours des bénéficiaires potentiels qui devront appliquer des politiques de dotation en effectifs, développer le minimum d'infrastructures institutionnelles nécessaires et se consacrer sans faillir à la mise en oeuvre des programmes convenus.

32. Les tâches à accomplir sont plus complexes en ce qui concerne la collecte, le traitement, l'organisation et la diffusion des informations qui n'avaient pas été systématiquement rassemblées parce que jugées soit sans rapport avec les buts de la planification, soit potentiellement corrosives et donc déstabilisatrices d'un point de vue sociopolitique. Dans ces cas également, l'assistance de la communauté internationale sera en principe très utile, quoique à différents degrés, en fonction de l'expérience préalable de chacun de ces pays. Il faudra toutefois beaucoup plus de ressources pour adapter les besoins spécifiques de ces sociétés à des expériences étrangères (telles que celles qui sont reflétées dans les traités, systèmes de statistique, bases de données et techniques d'échantillonnage existants)⁸.

33. Ces questions revêtent une tout autre importance dans les Etats nouvellement indépendants. Sous le régime de la planification administrative, il existait souvent des instances de planification et de publication statistique régionales (comme dans l'ex-Union soviétique) ou fédérales (comme dans l'ex-Tchécoslovaquie et l'ex-Yougoslavie), mais l'information était en réalité rassemblée, traitée, diffusée et utilisée principalement au niveau central pour un large éventail d'activités. C'était notamment le cas pour les informations sur la plupart des relations extérieures, en particulier dans l'ex-Union soviétique. Il est possible que ce fonds de connaissances soit maintenant transmis à un ou plusieurs Etats successeurs. D'autres devront développer leur propre système d'information sinon à partir de rien, du moins à partir d'un très bas niveau d'appui institutionnel, avec des infrastructures en matériel et logiciels de mauvaise qualité. Cela amène à fixer tout un programme de transfert des ensembles de connaissances actuellement accumulées par diverses institutions multilatérales, notamment les organismes des Nations Unies. La mobilisation effective de ces "capitaux permanents actuels" ne pourra se faire sans édifier ou reconstruire l'infrastructure d'information du pays bénéficiaire, tâche qui nécessitera l'allocation d'importantes ressources humaines par la communauté internationale, sur une période considérablement longue.

34. Bien que ce soient les pays en transition qui ont commencé tôt et sont partis d'une base de connaissances déjà bien adaptée à l'environnement global avant les transformations apparues en 1989 qui ont le plus progressé, ceux-ci continuent d'avoir besoin d'une assistance technique dans le domaine de l'information, notamment des systèmes de statistiques. Leurs besoins sont cependant généralement modestes et assez spécialisés, touchant pour l'essentiel les domaines d'information qui n'étaient pas considérés comme indispensables à l'époque du système de parti unique et de planification administrative.

35. Dans les nouveaux Etats indépendants, en revanche, les tâches incombant à la communauté internationale sont considérablement plus importantes, notamment pour ce qui est des pays dont le niveau de développement économique est relativement faible actuellement. La création d'institutions dans le domaine de l'information doit forcément y partir d'un niveau très bas. C'est dans ces pays que les fonds de connaissances qu'offre l'ensemble du système des Nations Unies peuvent être transférés relativement vite et à un faible coût.

B. Comment adapter les systèmes d'information avec l'aide internationale

36. Il n'existe tout simplement pas de système d'information global idéal qui puisse être transféré dans son intégralité et en un temps record vers les pays en transition. Cependant, les fondements d'un nouveau système d'information adapté aux besoins de la prise de décisions en fonction du marché, notamment en matière économique, peuvent être consolidés assez rapidement. Bien que cela puisse être accompli au moyen d'une aide de bon nombre des organismes des Nations Unies à l'échelle du système, il convient de rappeler qu'il existe des institutions multilatérales extérieures au système qui s'occupent d'aide technique dans le domaine de l'information, tout comme il existe des arrangements bilatéraux à cette fin.

37. Plusieurs de ces organisations disposent de bases de données exceptionnelles ou de capacités spécialisées qui leur permettent de fournir certaines formes d'assistance technique. D'autres complètent l'aide technique ou les ressources financières que peuvent rassembler les diverses institutions des Nations Unies. Il y faut un souci constant de la coordination de l'assistance aux pays en transition, dont l'importance est cruciale.

38. Un exemple de cette coopération est fourni par le Comité directeur de la coordination de l'assistance technique en matière de statistique aux Etats successeurs de l'Union soviétique qui rassemble, sous l'égide du FMI, les divisions de statistique du Secrétariat de l'ONU, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Banque mondiale, de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) et l'Office de statistique de la Communauté européenne (CE). Ce Comité directeur est convenu de répartir entre ces différentes institutions les pôles d'intérêt et les responsabilités concernant diverses spécialités. En outre, certains bureaux de statistique nationaux des Etats Membres qui participent à la coopération technique mentionnée se voient offrir des services de coordination et de coopération. Il existe pour les autres pays d'Europe orientale un arrangement analogue placé sous la direction de l'Office de statistique de la CE.

39. Une économie de marché souple et intégrée sur le plan interne, capable de soutenir efficacement et durablement la concurrence sur les marchés du globe ne peut se développer que si l'information est accessible sur une grande échelle et à un coût minimal. Inversement, pour que les pays en transition s'intègrent eux-mêmes dans l'économie mondiale, notamment les régimes économiques internationaux existants et les organisations chargées de la coordination économique globale, ils doivent être capables de fournir des informations sur certaines variables conformément aux nomenclatures et méthodologies normalisées. Enfin, l'efficacité de l'aide dépend d'une identification précise des besoins et d'un contrôle serré de la transition, y compris par l'évaluation des effets de l'assistance — tous processus qui exigent que les autorités des pays en transition communiquent des informations exactes et fournies. Sur ces trois points, la situation dans ces pays laisse beaucoup à désirer.

C. Capacités statistiques existantes

40. Les capacités statistiques actuelles d'un certain nombre de pays en transition font l'objet, depuis plusieurs années, de nombreuses analyses parues dans les publications nationales, régionales et internationales privées ou officielles. Ces analyses ont souvent mis en évidence l'étroitesse du champ statistique couvert ou l'inexactitude des chiffres publiés, ou encore elles se sont efforcées d'expliquer les énormes disparités entre les méthodes statistiques utilisées dans ces pays et celles, en évolution, généralement acceptées par la communauté internationale. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure les inexactitudes repérées dans l'information publiée résultent d'une déformation systématique dans les systèmes de transmission de l'information statistique, d'une méthodologie défectueuse ou d'une falsification délibérée. Il ne fait guère de doute, pourtant, que les compilations statistiques officielles, héritées pour l'essentiel des régimes antérieurs, présentent de graves déficiences. Les autorités des pays en transition elles-mêmes l'admettent depuis peu de plus en plus volontiers. Plusieurs pays ont pris des mesures pour remédier à cet état de choses.

41. Beaucoup reste encore à faire, pourtant, non seulement pour corriger les données historiques, en particulier celles qui demeurent d'intérêt pour les décisions présentes et futures, s'il s'agit par exemple de s'acquitter d'obligations extérieures ou de fournir des prestations sociales, mais aussi pour expliquer les méthodes appliquées pour produire les données actuellement publiées. Il faut non seulement que l'exactitude soit garantie et que les principales révisions introduites soient correctement expliquées, mais aussi il faut que les données soient établies selon des méthodes normalisées et publiées par des canaux officiels, y compris les organisations internationales, de façon que celles-ci puissent les diffuser de la même façon qu'elles publient les données relatives aux pays dont l'économie est, depuis longtemps, une économie de marché.

D. Les systèmes d'information statistique nécessaires aux décisions marchandes

42. Les différents types de données n'ont pas la même finalité. L'établissement de la politique économique, dans une économie de marché, s'appuie sur les instruments de la politique budgétaire et monétaire, pour l'essentiel, plutôt que sur un contrôle direct de l'économie imposé dans le cadre d'une planification administrative. De ce fait, les données nécessaires seront très différentes de celles utilisées dans une économie planifiée. Certaines données ne peuvent être produites que si les organes qui mettent en oeuvre la politique monétaire ou la fiscalité nouvelle ont déjà été mis en place et font autorité.

43. Plus important, peut-être, est le fait qu'une économie de marché ne peut prospérer que moyennant la coordination des décisions que prennent les agents indépendants, soumis à la concurrence et ayant toute liberté d'entrée et de sortie d'une économie d'inspiration libérale. Des statistiques fiables, de même que toutes les autres données économiques et commerciales – et dans certains cas l'information politique et sociale – revêtent une importance essentielle pour chaque entreprise, qu'elle soit ancienne ou de création récente. A cet égard, il est crucial d'accorder la priorité à la collecte, la transformation et la

diffusion d'une information appropriée sur le secteur privé naissant et sur l'entrée progressive de l'économie souterraine dans la légalité. Ces deux types d'activité étaient généralement méconnues de l'économie planifiée, dans la collecte, la transformation et l'utilisation des données à des fins de politique économique. Elles sont pourtant essentielles pour que ces sociétés s'engagent dans la voie nouvelle d'une croissance endogène. De ce fait, il est urgent de trouver de meilleurs moyens d'assurer la couverture statistique de ces secteurs dans les statistiques publiées, de façon que les décideurs puissent orienter correctement la transition en adoptant, sans retard, des mesures correctives bien conçues.

44. Dans les pays à économie de marché ayant atteint leur maturité, les entreprises privées consacrent souvent des ressources importantes à la collecte de leurs propres données en réalisant par exemple des enquêtes sur échantillon, mais une quantité importante d'informations sur le marché est fournie par les statistiques officielles, c'est-à-dire par les activités statistiques de l'administration centrale qui sont financées principalement par le budget de l'Etat. Pendant quelque temps encore, dans les pays en transition, très peu nombreuses seront les entreprises qui pourront, avec leurs ressources administratives ou financières propres, produire par elles-mêmes cette information ou patronner une collecte et une diffusion privées des données statistiques. Actuellement, ou bien cette information est fournie par les gouvernements, ou bien elle est inexistante, et dans ce cas, l'incertitude, qui complique les politiques de transition, ne pourra guère être éliminée. L'absence d'informations fondamentales, y compris de données factuelles sur le degré présent d'incertitude et son évolution avec le temps, ne peut qu'alimenter les espérances irréalistes des agents économiques et fausser leurs calculs. Cela ne peut qu'accentuer leur frustration quand l'échec survient, ce qui est pourtant considéré comme normal dans une économie de marché.

45. Les pays en transition auront besoin de statistiques pour suivre de près les progrès qu'ils feront dans la voie de l'économie de marché et l'adaptation du comportement économique aux nouveaux systèmes incitatifs. Ces données sont nécessaires non seulement pour formuler et appliquer des mesures bien conçues, mais plus encore pour surveiller, évaluer et moduler l'effet de mesures particulières. Elles sont nécessaires aussi pour permettre aux organismes qui dispensent une assistance internationale de s'assurer de l'efficacité des politiques d'aide mises en oeuvre et, en fait, pour que ces organismes puissent rendre compte de leur activité auprès de leurs propres mandants, qu'ils soient nationaux ou multilatéraux. Enfin, les statistiques précises et détaillées sont une source essentielle d'information qui facilitera l'intégration dans l'économie internationale des pays en transition et de leurs agents économiques.

46. Les statistiques sont donc un terrain d'élection pour l'assistance technique à accorder aux pays en transition. Plusieurs organismes des Nations Unies, mais aussi l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement et la Commission des Communautés, notamment, se sont attachés à fournir une assistance technique à ces pays. Bien entendu, il est difficile de dissocier l'assistance statistique d'autres formes d'aide financière ou autre accordée à ces pays.

V. COOPERATION INTERNATIONALE, COORDINATION ET DIFFUSION DE
L'INFORMATION : LE ROLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

47. Comme on l'a indiqué dans l'introduction, de nombreux organismes des Nations Unies ont acquis de très importantes connaissances qui peuvent être utilisées pour aider utilement les pays en transition. Ce capital de connaissances comprend non seulement les principes internationalement acceptés pour la transmission des statistiques relatives aux variables les plus diverses, mais aussi une très substantielle expérience pratique de leur application à divers contextes socio-économiques et politiques très différents, dans les pays ayant atteint différents niveaux de développement et de maturité économiques.

48. Il n'y aurait pas grand-chose à ajouter à ce capital important pour transférer correctement cette information et cette expérience, étant donné en particulier l'abondante assistance que la communauté internationale a organisée en faveur des pays en transition depuis 1989⁹. Dans certains cas, il pourrait être utile d'envisager d'assurer ce transfert d'information par une aide qui serait dispensée à l'échelon international, peut-être avec un accord des pays en transition eux-mêmes, si étroite que soit actuellement leur marge de manoeuvre financière.

49. La plupart des organismes des Nations Unies participent déjà à l'analyse des problèmes propres aux pays en transition. Dans certains cas, ce processus se borne à mieux comprendre ce qui se passe vraiment dans ces pays, ne serait-ce que pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de définir ses propres politiques. Dans d'autres cas, cet effort va jusqu'à la participation de hauts fonctionnaires nationaux aux activités des organismes des Nations Unies, dont certains sont chargés de surveiller l'application de diverses conventions et traités. Cependant, au mieux, il s'agit là de moyens indirects de fournir une assistance à l'économie des pays en transition.

50. Les institutions de Bretton Woods, étant donné le rôle essentiel qu'elles jouent dans le financement des déficits des balances des paiements (dans le cas du FMI) et dans la transformation structurelle à plus long terme (dans le cas de la Banque mondiale), ont cherché à avoir une action plus directe. D'autres organisations ont démontré leur utilité en organisant, par exemple, des missions d'évaluation des besoins, des séminaires et des colloques, dans les pays en transition, avec l'active participation de hauts fonctionnaires de ces pays; des missions d'information à l'occasion par exemple de l'interprétation de conventions, de codes et de traités en vigueur; des ateliers sur des sujets particuliers comme la privatisation d'actifs publics, la restructuration des entreprises publiques, la nécessité d'un bon fonctionnement du marché du travail ou de la mise en place d'un système bancaire à deux niveaux, sur les activités bancaires commerciales et enfin sur de nombreux autres problèmes, qui sont graves, pour certains pays en transition tout au moins.

51. S'il est difficile de déterminer directement l'effet global de cette assistance, on peut mesurer les résultats obtenus dans un domaine particulier. Comme c'est souvent le cas pour les marchandises et les services fournis par le secteur public, il n'est pas toujours facile d'évaluer les résultats au regard des dépenses engagées. La plupart des gouvernements ont remercié les organismes des Nations Unies pour les efforts qu'ils ont déployés au cours des quatre dernières années, mais ils ont exprimé aussi l'espoir que ceux d'entre eux qui

fournissent une assistance coordonnent leurs efforts et les adaptent bien aux besoins spécifiques des pays en transition.

52. La fourniture efficace et rapide de l'assistance disponible, par les divers organismes des Nations Unies, a été entravée par plusieurs circonstances contraires, notamment leur manque d'expérience de la plupart des pays en transition, qui ont accédé tout récemment à l'indépendance ou qui n'avaient guère ou pas du tout, jusqu'à présent, participé à leurs activités. Un autre obstacle tient à l'ampleur redoutable de la tâche à accomplir. Par exemple, pour aider à mettre en place des filets de protection sociale – ce qui peut concerner Habitat, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), individuellement ou collectivement – il faut d'abord procéder à une évaluation détaillée de ce qui est déjà en place dans chaque pays, bien connaître ce que lègue le régime antérieur et les ressources sur lesquelles la transition pourra s'appuyer, ainsi que la mesure dans laquelle les ressources disponibles sont effectivement affectées aux politiques de transition; il faut également connaître ce à quoi aspirent, en matière de protection sociale, les personnes qui subissent les effets de la transition; il faut disposer d'une évaluation des fonds, d'origine nationale ou internationale, qui peuvent être mobilisés pour concourir à la mise en place d'un filet de protection sociale; et enfin, il faut savoir comment cette protection sociale peut compléter au mieux les aspects novateurs des politiques de transition. Pour procéder à une évaluation aussi complexe, il faut sans doute disposer de ressources plus importantes que celles que requerrait un transfert effectif de l'assistance technique.

53. La plupart des organismes à qui on avait demandé leur opinion sur les questions traitées par la résolution 47/187 ont bien souligné le caractère très limité des ressources dont ils disposent pour diffuser l'information technique et propager les compétences statistiques qu'ils possèdent. Les fonds actuellement consacrés par ces organismes à l'économie des pays en transition ont été imputés soit sur les budgets ordinaires soit sur le financement de projets, ou encore reçus, au coup par coup, de donateurs bilatéraux. Sauf dans le cas des institutions de Bretton Woods, les montants concernés sont généralement faibles, ce qui montre bien qu'un volume considérable d'informations utiles pourrait être transmis aux pays en transition sans qu'il faille pour cela dégager des ressources nouvelles très importantes. Mais plusieurs organismes ont noté que le manque de ressources financières les empêchait de transférer leur information et leur savoir-faire rapidement et efficacement aux pays en transition.

54. La plupart des organismes ont souligné aussi le fait qu'il était encore possible d'améliorer la coordination dans leur propre structure, et plus encore avec d'autres organismes, notamment ceux des Nations Unies. Plusieurs ont cité des cas d'opérations ayant fait double emploi par suite d'un manque de coordination. On a fréquemment évoqué l'apparente nécessité d'améliorer la coordination des activités des institutions de Bretton Woods avec celles qui étaient entreprises par les organismes fournissant une assistance technique directe. Du fait des difficultés économiques et financières que connaissent les pays en transition, l'essentiel de l'assistance a jusqu'à présent été acheminé par le canal des institutions financières, agissant comme chef de file, même dans la coordination de l'assistance technique. Plusieurs organismes ont évoqué les difficultés qu'il y avait à assurer une coordination systématique, même au

sein de l'ONU. Plusieurs autres ont souligné qu'il était important de faire connaître d'abord aux pays en transition, en particulier aux nouveaux Etats indépendants, toute l'étendue de l'information que le système des Nations Unies peut leur fournir. En outre, il est urgent de pouvoir disposer des services de nationaux qualifiés, capables de travailler avec des organismes techniques à la formulation des projets; si ce genre de personnel n'est pas facilement disponible, il faut en priorité dégager des ressources pour le former et pour que les organismes bénéficiaires, dans les pays en transition, aient le personnel voulu pour qu'une coopération technique véritable se mette en place.

VI. REPONSES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

55. Les organismes, programmes et institutions spécialisées ci-après ont collaboré à l'établissement du présent rapport : Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme alimentaire mondial (PAM), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Habitat (CNUEH), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Union postale universelle (UPU), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et GATT¹⁰. On résume ci-dessous les points essentiels qui ont été évoqués dans les réponses et au cours des consultations.

A. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

56. L'assistance fournie par les divers départements du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies portait essentiellement sur les investissements étrangers directs et plus précisément la meilleure stratégie à suivre pour les stimuler, les activités des sociétés transnationales, l'esprit d'entreprise, la privatisation, la justice pénale et les mesures de protection sociale.

57. Les départements du Secrétariat qui s'occupent des questions économiques et sociales ont focalisé davantage leurs activités opérationnelles, par exemple en créant un service spécial pour le renforcement des capacités nationales, en particulier dans les domaines de l'administration publique, de l'analyse et des politiques démographiques et de la gestion et en ce qui concerne la création d'entreprises, l'assimilation des investissements étrangers directs, la réforme des systèmes de comptabilité nationale, l'amélioration des systèmes statistiques, la privatisation, la promotion des investissements et la gestion

de l'environnement dans le contexte d'une économie de marché. Ces activités se sont matérialisées en grande partie par des stages de formation rigoureux, des séminaires et des ateliers. Une attention particulière a été accordée aux pays en transition qui étaient peu familiarisés avec toutes ces questions. Les départements susmentionnés ont également été très actifs dans le cadre des mécanismes d'assistance établis par la "Conférence de Washington". Ils jouent par ailleurs le rôle d'un centre de coordination pour les échanges d'informations au sein du système des Nations Unies.

58. L'Office des Nations Unies à Vienne a canalisé son assistance aux pays en transition en grande partie par l'intermédiaire du Centre européen de recherche en politique sociale et de l'Institut des Nations Unies sur la famille, qui a été récemment créé à Bratislava (Slovaquie). Il a également entrepris des travaux sur les aspects sociaux de la reconstruction en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, en collaboration étroite avec le secteur privé et les institutions financières, et dans le cadre du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

59. Les services consultatifs techniques proposés antérieurement par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires en ce qui concerne la participation populaire et les coopératives, et les approches axées sur les communautés locales, la famille et l'initiative personnelle, ont été particulièrement appréciés. Le Centre a fourni des consultants, organisé une formation et des stages d'études pratiques pour développer les organismes bénévoles et encourager la mise en place de mécanismes appropriés d'aide au chômage, une réforme des services sociaux et le transfert de certaines responsabilités au secteur privé. Il s'est attaché tout spécialement à développer l'esprit d'entreprise chez les femmes et à favoriser l'acquisition de compétences adaptées à la situation particulière des pays en transition, ou encore à faciliter l'accès à des informations pratiques sur l'expérience accumulée par les pays d'Europe occidentale dans le domaine de l'action sociale.

60. L'Office des Nations Unies à Vienne a également fourni des services consultatifs multisectoriels pour aider les gouvernements à concevoir et à mettre en place des structures administratives leur permettant de répondre aux besoins particuliers des groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés, compte tenu notamment de l'inflation rapide et de l'affaiblissement généralisé des structures sociales qui, parfois même, se sont complètement désagrégées. La situation difficile dans laquelle ces groupes se trouvent actuellement est souvent due à un manque de coordination des politiques économiques et sociales ou au fait que les responsables des politiques financières ne tiennent pas compte des effets qu'elles entraîneront pour certaines catégories sociales.

61. Le Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale apporte des réponses à certains problèmes critiques que rencontrent les pays en transition, notamment l'augmentation rapide de la criminalité et la multiplication des activités criminelles organisées, le blanchiment de l'argent et le trafic des drogues. Des consultants sont envoyés sur le terrain et on organise des programmes de formation pour lutter contre les activités criminelles organisées et la criminalité économique par des moyens divers : création de conseils nationaux pour la prévention du crime; amélioration de l'administration de la justice et de la gestion du système

pénitentiaire et aide aux victimes de la criminalité. Le Programme propose également des modèles et des techniques de règlement des conflits, fondés sur la non-violence, pouvant être utilisés dans des sociétés où l'on reconnaît mieux la légitimité des intérêts de nombreux groupes qui revêtent une importance vitale pour la société dans son ensemble, ainsi que des citoyens considérés en tant qu'individus, et où l'on essaie d'harmoniser tous ces intérêts grâce à un système équilibré d'administration de la justice.

B. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

62. Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, à savoir examiner les problèmes aussi bien des pays en transition que des pays en développement et les perspectives qui s'offrent à eux, en vue d'accroître leur participation au commerce international dans les années 90, la CNUCED a établi des rapports analytiques pour la session que le Conseil du commerce et du développement tiendra prochainement en 1994. En outre, les pays en transition prennent part à un certain nombre d'activités inscrites au programme ordinaire de la CNUCED, concernant notamment le commerce (y compris le Système généralisé de préférences), la technologie et l'investissement, la privatisation et la rationalisation des entreprises du secteur public. La CNUCED a également fourni un appui pour intégrer les pays en transition dans son Système douanier automatisé et son Système de surveillance de l'endettement et d'analyse financière, ainsi que dans ses activités relatives au transport multimodal et au transport maritime.

63. Par ailleurs, la CNUCED a participé à un certain nombre de missions, séminaires et autres réunions, au cours desquels des conseils, une aide et des avis sur le commerce international et les questions apparentées ont été fournis aux représentants des pays en transition. Dans la mesure du possible et compte tenu des circonstances, elle essaie de focaliser son assistance sur les questions régionales, notamment celles qui intéressent à la fois les pays en développement et les pays en transition. Elle a de ce fait accordé une attention particulière au développement des échanges commerciaux entre les pays en transition et les pays en développement traditionnels, notamment ceux qui ont accédé récemment à l'indépendance dans la partie orientale de l'Europe et qui appartiennent aux deux catégories. Par ailleurs, on considère qu'une assistance technique axée sur la formation, la diffusion d'informations, le recensement des débouchés commerciaux et la fourniture de services consultatifs répondant aux intérêts de tous les partenaires commerciaux, est requise d'urgence.

C. Programme des Nations Unies pour le développement

64. Le PNUD suit une approche globale pour l'aide aux économies en transition car il a constaté que les changements introduits simultanément au niveau des structures politiques et des organes de direction, d'une part, et du processus de prise de décisions économiques, d'autre part, étaient étroitement liés, et qu'il existait aussi un lien direct entre ces changements et le contexte sociopsychologique dans lequel s'opère la transition, notamment le potentiel humain disponible et les infrastructures sociales et physiques existantes sur lesquels il faudra se fonder pour rechercher des améliorations et assurer une adaptation. Le PNUD s'est fixé les principaux objectifs suivants : former les ressources humaines requises pour gérer et consolider les nouveaux régimes

politiques, encourager les réformes économiques qui vont dans le sens d'une économie de marché en favorisant simultanément un développement durable, et créer un environnement social réceptif, ce qui est impératif pour l'assistance du PNUD.

65. Le PNUD articule son assistance technique autour de trois axes principaux. En premier lieu, il cherche à combler les besoins immédiats en fournissant des services consultatifs qui permettent de mettre rapidement au point une stratégie d'action à court terme, ou encore en dispensant une formation dans des domaines socio-économiques qui revêtent une importance vitale pour donner une certaine crédibilité aux efforts déployés durant les premières phases de la transition et assurer leur continuité. En deuxième lieu, il s'attache à renforcer les capacités internes de coordination et de gestion de l'aide étrangère, ainsi qu'à développer les ressources humaines et les services d'appui pour faciliter la mise en oeuvre des programmes d'assistance. Ce faisant, il se fixe une priorité : aider les bénéficiaires à améliorer leurs capacités en ce qui concerne l'autosuffisance et l'assistance axée sur la demande, l'exécution nationale, la coordination de l'aide et la mobilisation des ressources. On identifie les secteurs qui exigent une assistance supplémentaire et les institutions spécialisées appropriées sont sollicitées dans toute la mesure du possible pour le type d'assistance requis. Enfin, le PNUD cherche à faciliter le dialogue entre les gouvernements bénéficiaires et divers organismes des Nations Unies sur les questions de politique générale en vue de déterminer des secteurs prioritaires aux fins de l'assistance, la mise en place de "cadres nationaux" pour une action à court terme, en tant qu'instruments de programmation souples, et l'élaboration de programmes à plus long terme.

66. Des programmes ont été mis en place, à l'échelon régional et national, dans plusieurs pays en transition, en fixant des priorités pour la coopération du PNUD : a) renforcement des capacités nationales et appui pour la coordination de l'aide, b) gestion des affaires publiques et démocratisation, c) développement du secteur privé, d) mise en valeur des ressources humaines et autres grands objectifs sociaux et e) environnement et énergie.

D. Programme des Nations Unies pour l'environnement

67. Etant donné le rôle de catalyseur que joue le PNUD dans le domaine de l'environnement, la plupart de ses activités dans les pays en transition ont une dimension mondiale ou interrégionale et comportent, parallèlement, des applications régionales et nationales. Un nombre croissant de pays se sont ralliés au Système mondial de surveillance continue de l'environnement, au Programme sur les mers régionales, aux activités relatives à la protection et à la gestion de la mer Noire et au plan pour une gestion rationnelle de l'environnement du bassin du Danube. Des projets concrets, intéressants notamment la Pologne et la Fédération de Russie, ont été mis sur pied. Tout récemment, par sa participation à la Conférence de Lucerne sur l'environnement en Europe (avril 1993), le PNUD a collaboré à la mise au point du Programme d'action pour l'environnement en Europe centrale et en Europe orientale.

68. En vue de renforcer les capacités dans les pays en transition, le PNUD a organisé (en collaboration avec la CEE et l'OCDE) des stages de formation à l'intention des administrateurs sur les méthodes et procédures de planification écologique et de gestion de l'environnement, y compris celles qui permettent de

développer les technologies non polluantes; les stages en question intègrent également ces procédures dans la planification économique et la gestion de l'économie. En outre, en collaboration avec l'UNESCO, le PNUÉ poursuit des activités de sensibilisation dans le cadre de son Programme international d'éducation relative à l'environnement. Il a également entrepris de nombreuses activités de recherche et de formation sur des sujets liés à l'environnement.

69. Compte tenu de la décision intitulée "Mesures en faveur des pays à économie en transition", adoptée récemment par le Conseil d'administration du PNUÉ à sa dix-septième session (mai 1993), le Programme jouera dorénavant un rôle plus actif dans l'aide apportée aux pays en transition confrontés à des problèmes écologiques urgents qui exigent des moyens plus importants que ceux fournis par la plupart des organismes de financement. Cette décision implique également un renforcement du bureau régional du PNUÉ pour l'Europe. Les activités à venir seront axées sur le transfert de technologie, le renforcement des capacités et des institutions, l'acquisition des compétences juridiques et autres compétences techniques qui permettent de ratifier et d'appliquer des conventions mondiales et régionales relatives à l'environnement, la participation publique et la sensibilisation à l'environnement.

E. Fonds des Nations Unies pour la population

70. La stratégie du FNUAP consiste, entre autres, à poursuivre les programmes qui étaient déjà en place avant le processus de transition en Albanie, en Europe de l'Est et dans l'ex-Yougoslavie. Depuis lors, le Fonds a élargi ses activités de manière à inclure quatre Etats d'Asie centrale qui faisaient précédemment partie de l'Union soviétique (Kazakhstan, Kirghizistan, Turkménistan et Ouzbékistan) et les trois Etats baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie). Il continue à fournir des services consultatifs techniques par l'intermédiaire de la CEE et de l'OMS.

71. Dans les Etats baltes et les Etats d'Asie centrale énumérés plus haut, les activités du FNUAP sont encore au stade embryonnaire et consistent, pour l'essentiel, à évaluer les besoins des populations et à fournir des services de planification familiale. Le Fonds explore activement les possibilités de financement pour épauler des programmes qui ne peuvent pas être pris en charge à l'aide de ses ressources ordinaires, en vue d'améliorer la qualité des services et d'élargir les programmes de planification de la famille mis en place par les gouvernements ou de les rendre accessibles; de présenter une gamme de moyens contraceptifs comprenant tous ceux qui sont habituellement disponibles dans d'autres pays, et à un niveau de qualité équivalent; de faire en sorte que les décisions concernant la planification de la famille soient prises en pleine connaissance de cause; et, de façon générale, de préserver et de consolider les progrès réalisés en matière de contraception du fait de la crise économique actuelle et de l'érosion des ressources.

72. Dans d'autres pays, le FNUAP envisage de développer ses activités en matière de population, qui étaient jusque-là limitées, à condition toutefois que leur financement puisse être assuré. Ces activités visent - à des degrés divers - à renforcer les services de planification familiale et à promouvoir la formation, l'éducation et la communication, en particulier pour la conduite des recensements, la publication et l'interprétation des données obtenues. Dans certains pays, notamment la Bulgarie, le Fonds s'est attaché essentiellement à

fournir un appui pour des enquêtes et des initiatives similaires concernant la dynamique de la population. Dans d'autres, particulièrement en Hongrie et en Pologne, la plus grande partie de l'assistance est concentrée sur les études démographiques et les ateliers connexes.

F. Programme alimentaire mondial

73. Le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit, en collaboration avec le HCR, une aide d'urgence aux personnes déplacées par les troubles civils en Europe de l'Est ou, comme dans le cas de l'Arménie, à celles qui ont été victimes de catastrophes naturelles. Il s'agit de plusieurs Etats de l'ex-Union soviétique (en particulier l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et le Tadjikistan) et de l'ex-Yougoslavie (Bosnie-Herzégovine et Croatie). Lorsque le calme sera revenu, le PAM formulera, en collaboration avec d'autres organisations, dont notamment la FAO, des politiques propres à résoudre les problèmes critiques d'approvisionnement en vivres autres que les livraisons de secours.

G. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

74. En mai 1991, Habitat a constitué, pour harmoniser sa coopération avec les pays en transition, une équipe spéciale chargée de sa future coopération avec ces pays. Ce groupe a fait rapport en septembre 1991 sur l'évaluation de la situation en matière de logement régnant dans ces pays, défini les principaux aspects de la réforme en cours et établi une liste de priorités en vue de la coopération du Centre sur la base de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000. Ainsi, l'équipe a évalué le secteur du logement, la réglementation foncière et le cadastre, les programmes de travaux en zone urbaine à forte intensité de main-d'oeuvre et les politiques nationales en matière de logement et d'urbanisme. Des projets et programmes de coopération technique ont été formulés à l'intention de sept pays en transition (Albanie, Bélarus, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie et Fédération de Russie), mais leur exécution accuse du retard à cause du manque de fonds. La Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Ukraine ont également témoigné de l'intérêt pour une coopération; dans le cas de l'Ukraine, une première mission d'évaluation a eu lieu sur place à la fin de 1991.

75. Habitat souligne l'importance que les gouvernements de ces pays en transition attachent aux établissements humains et est disposé à donner suite à leurs demandes, ce qu'il a fait à ce jour au moyen de ses ressources ordinaires. Toutefois, un appui financier est absolument indispensable à l'exécution de toutes mesures de suivi au niveau des projets et des programmes.

H. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)

76. A la demande des Etats Membres, le PNUCID a récemment mis sur pied un mécanisme de coordination afin d'aider les pays en transition dans le cadre d'un programme bilatéral et multilatéral de contrôle des drogues. Il porte principalement sur le cadre législatif et institutionnel en matière de drogues illicites une fois que les besoins auront fait l'objet d'une évaluation globale, mais il pourrait aussi être élargi à d'autres aspects de la lutte contre les

drogues, tels que la réduction de la demande, considérée comme un élément central des programmes nationaux. Il faut mener de toute urgence une action concertée aux niveaux national, régional et multilatéral pour mettre fin à une nouvelle augmentation de la production, de la consommation et du trafic de drogues illicites. Malheureusement, s'agissant de ces activités, l'absence de données fiables sur la nature et l'ampleur des problèmes liés à la drogue dans les pays en transition constitue un lourd handicap.

I. Organisation internationale du Travail (OIT)

77. L'aide de l'Organisation internationale du Travail (OIT) aux pays en transition tient essentiellement au fait que leur économie est en train de passer d'une situation d'emploi garanti à vie et de protection sociale très étendue à un mécanisme fondé sur le marché pour l'affectation, l'utilisation, la rémunération et la protection de la main-d'oeuvre. La création et le maintien de marchés du travail efficaces et équitables capables d'opérer ces ajustements concernant les ressources humaines influenceront à bien des égards la rapidité et le succès d'autres éléments des transformations envisagées.

78. En outre, les intérêts de l'OIT sont liés à la mise en place dans ces pays d'un processus démocratique pluraliste. Cela tient d'une part à l'étroite interaction existant entre la libéralisation de l'économie et les réformes politiques pluralistes et, d'autre part, à l'importance que l'OIT attache au tripartisme entre Etats, employeurs et travailleurs, qui constituent des parties distinctes et indépendantes et qui, tout en exerçant des fonctions particulières, doivent harmoniser leurs intérêts avec ceux des deux autres parties. Une bonne restructuration politique supposera l'instauration d'un environnement propice à l'initiative individuelle et à la décentralisation de la prise de décisions, ainsi qu'au respect des normes internationales en matière de travail, notamment le droit de s'organiser et de mener des négociations collectives ainsi que la reconnaissance de la liberté d'association tant pour les travailleurs que pour les employeurs.

79. La promotion de systèmes tripartites dans les pays en transition présente des difficultés redoutables car le gros de l'activité économique restera pendant un certain temps aux mains d'entreprises d'Etat, étant donné que la cession de ces entreprises à laquelle on peut raisonnablement s'attendre sera forcément progressive. De plus, dans un certain nombre de pays, les syndicats hérités des anciens régimes ont conservé certains droits et fonctions (dont la nomination des cadres et l'inspection du travail) qui sont normalement exercés par d'autres secteurs dans les pays à économie de marché. Enfin, les moyens techniques dont disposent les agents pour s'acquitter de leurs fonctions doivent être sérieusement améliorés. Cela s'applique non seulement à la représentation des travailleurs et des employeurs, mais aussi à la réglementation, à la documentation et à la médiation dans le cas de conflits du travail.

80. La faiblesse des marchés du travail des pays en transition constitue un obstacle de taille. Bien qu'il soit possible d'assouplir les salaires réels et d'améliorer la mobilité de la main-d'oeuvre, les changements d'ordre structurel entrepris dans l'économie de ces pays peuvent, du fait de la faiblesse générale des marchés, comprimer indûment les salaires réels sans que la mobilité de la main-d'oeuvre y gagne en souplesse. Ce problème tient à plusieurs facteurs, dont l'absence de système d'information sur le marché du travail, l'absence de

mécanismes de négociations collectives ou de règlement des conflits, l'insuffisance des services de l'emploi et la limitation excessive ou le caractère périmé des systèmes de formation professionnelle. De l'avis de l'OIT, il est indispensable de relever sans tarder le défi exceptionnel que constituent le chômage et le dénuement généralisés, de préférence en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, dont les institutions de Bretton Woods, afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer une aide appropriée plus efficace.

81. C'est dans ce contexte que l'OIT recommande, notamment par son action d'assistance, la mise au point le plus rapidement possible de politiques "actives" visant à améliorer le fonctionnement des marchés du travail ainsi que de filets de sécurité à l'intention des personnes les plus gravement touchées par la transition, et ce, soit préalablement soit parallèlement aux vastes efforts de stabilisation. En outre, l'Organisation s'efforce de transmettre des informations sur les normes internationales du travail afin d'encourager les pays en transition à les adopter. Il faudra à cet effet mettre au point des législations et créer des institutions chargées de faire appliquer les normes en matière de travail, qui sont quasiment inexistantes dans de nombreux pays en transition.

82. Soucieuse de développer une approche globale et pluridisciplinaire de l'assistance, l'OIT a constitué au milieu de 1992 une équipe multidisciplinaire pour l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, qu'elle a installée à Budapest. Ses différentes catégories d'activités d'assistance sont les suivantes : a) mise au point et application de normes du travail, si possible conformément à la Convention de l'OIT et aux autres documents pertinents, qui ont été traduits dans les langues locales et interprétés à l'intention des hauts fonctionnaires; b) promotion de l'emploi, notamment en faveur des groupes vulnérables et des régions touchées de manière disproportionnée par la transition, et analyse des marchés du travail aux fins d'établissement de politiques; c) formation professionnelle et recyclage visant à diversifier les ressources humaines, en particulier pour ce qui est des compétences nécessaires aux petites entreprises, améliorations dans les zones rurales, technologies nouvelles et orientation quant aux changements à apporter dans les systèmes nationaux d'enseignement et de formation; d) développement des petites entreprises et coopératives, dont l'amélioration de la productivité et la gestion du personnel, facteurs indispensables d'absorption de la main-d'oeuvre se trouvant inoccupée par la transition et de création d'emplois pour les nouveaux venus sur le marché du travail; e) régime de sécurité sociale peu coûteux compatible avec le nouvel environnement du marché; f) information et statistiques concernant de nombreux aspects du marché du travail; g) relations professionnelles, y compris celles qui sont indispensables au renforcement des relations tripartites, administration du travail, dont la promotion d'un service public de l'emploi efficace; h) conditions de travail; et i) activités des travailleurs et des employeurs.

J. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

83. Depuis le début de la transition, la supervision technique par la FAO de toutes les activités d'intervention et de planification touchant l'aide aux secteurs de l'alimentation et de l'agriculture a évolué, sur le plan qualitatif

autant que quantitatif. Elle mène dans les nouveaux pays un éventail plus large d'activités d'une portée beaucoup plus grande qu'ailleurs, à cause surtout de l'absence de personnel qualifié – dans certains cas simplement à cause du manque d'expérience – en matière de réorientation des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture pour qu'ils fonctionnent dans un environnement de marché ou pénètrent les marchés mondiaux, ne serait-ce que par l'établissement de réseaux avec les institutions internationales en place. Dans le dernier cas, les activités ont généralement été limitées à l'étude de certains secteurs.

84. Outre ses activités de surveillance et d'analyse, la FAO offre une coopération technique dans les domaines suivants : planification, analyse des politiques et création d'institutions touchant l'agriculture; études sectorielles et sous-sectorielles; renforcement du contrôle alimentaire; formation à l'élaboration, à l'exécution, à la surveillance et à l'évaluation de projets agricoles; élaboration de régimes fonciers et de systèmes d'information; mécanisation; et mise au point de systèmes postérieurs aux récoltes. En outre, la FAO a organisé un certain nombre de tables rondes, ateliers et consultations d'experts au sujet de stratégies d'enseignement et de formation agricole, de production animale, de restructuration de l'agriculture, de mise en valeur des pêcheries et des forêts. Elle a également fourni une aide technique en communiquant des informations, entre autres dans le contexte du système mondial d'information et d'alerte rapide.

85. Notamment parce que les pays en question n'étaient pas précédemment membres de l'Organisation, la FAO n'a cessé d'éprouver des difficultés quant à l'approche des questions théoriques liées à l'économie de marché¹¹. Il arrive souvent que les données recueillies ne sont pas présentées sous une forme facilement exploitable. En outre, les liaisons entre les politiques aux niveaux national, sectoriel et sous-sectoriel sont souvent inexistantes. De l'avis de la FAO, une plus grande transparence des marchés exige des liaisons de ce type ainsi qu'une amélioration qualitative plutôt que quantitative de l'information.

K. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

86. Le rôle de l'UNESCO consiste à évaluer les incidences des changements en cours dans les pays en transition sous l'angle de l'impact culturel, des conditions et comportements sociaux ainsi que de l'éducation et de la formation. C'est pourquoi l'Organisation s'efforce de conceptualiser ses activités dans le cadre d'une aide au niveau du système, notamment par l'intermédiaire du PNUD et des nouveaux bureaux provisoires des Nations Unies. De ce fait, elle participe activement aux réunions du Groupe consultatif et aux activités de l'équipe spéciale d'aide aux Etats nouvellement indépendants, en particulier pour ce qui est de la gestion du changement à l'intérieur des systèmes d'enseignement et de certains autres systèmes sociaux.

L. Fonds monétaire international (FMI)

87. Le FMI offre à tous les pays en transition des conseils de politique générale, une assistance technique et un appui financier pour les aider à passer à une économie de marché. Il mène ses activités au moyen de ses propres ressources ainsi qu'en coopération avec d'autres institutions, notamment parce que, conjointement avec la Commission des Communautés européennes, le Fonds a

été choisi comme chef de file pour la mobilisation d'un large éventail de ressources fournies par la communauté internationale. Du fait qu'elle s'occupe spécifiquement de macro-économie, la Banque mondiale est l'institution du système des Nations Unies avec laquelle le Fonds collabore le plus étroitement dans la pratique, tant à leurs sièges respectifs, à Washington, que sur le terrain. Cela n'empêche pas le FMI de collaborer également étroitement avec de nombreux autres organes des Nations Unies, en particulier le GATT, pour ce qui est des politiques commerciales; avec l'OIT pour ce qui est des filets de sécurité et de la sécurité sociale; avec la CNUCED en matière de flux d'investissement et de privatisation; et avec la Commission économique pour l'Europe pour l'analyse et les tendances de politique générale, essentiellement par l'intermédiaire du bureau de Genève du FMI.

88. Le financement est accordé au moyen des ressources ordinaires du Fonds, à condition d'en être membre, ainsi que par l'élaboration d'un programme d'ajustement convenu. Les autres pays en transition, qui ont subi de graves bouleversements dans leurs arrangements traditionnels concernant les échanges et les paiements du fait de l'abandon d'échanges effectués essentiellement à des prix autres que ceux du marché au profit d'échanges fondés sur les marchés, peuvent avoir accès aux fonds mis à leur disposition par la Facilité pour la transformation systémique (FTS) créée en 1993. Plusieurs Etats successeurs de l'Union soviétique réunissent les conditions requises pour bénéficier de ce type d'appui, considéré comme un pas vers des accords de confirmation avec le Fonds plus classiques une fois que les programmes d'ajustement ordinaires auront pu être négociés et appliqués de manière crédible.

89. Les activités consultatives ont consisté dans de nombreuses missions dans les pays en transition ainsi que dans l'élaboration de rapports sur les consultations de surveillance menées avec les gouvernements, qui sont examinés ultérieurement par le Conseil d'administration du Fonds. La plupart des pays en transition ont déjà subi des examens au titre de l'article IV. Il s'agit de consultations annuelles axées sur la gestion des comptes d'opérations courantes allant de pair avec la recherche par ces pays d'une stabilisation macro-économique et l'introduction de changements structurels ainsi que sur la mise en place des institutions fondamentales d'une économie de marché, dont la compilation, l'organisation et l'exploitation de systèmes statistiques appropriés. Les avis d'orientation générale du Fonds fournis en collaboration avec d'autres organismes multilatéraux ainsi qu'avec les différents gouvernements ou responsables économiques des pays en transition, ne s'arrêtent pas là. Les activités du FMI englobent les éléments suivants : création d'une banque centrale et modernisation du système bancaire, développement de marchés financiers et de marchés de devises; création d'une monnaie nationale, en particulier dans de nombreux Etats successeurs de l'Union soviétique; réforme budgétaire par l'introduction de nouveaux régimes fiscaux; amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et de la gestion des dépenses; et création de systèmes d'information statistique.

90. Le Fonds fournit une assistance technique non négligeable par les soins de son propre personnel¹². Il a aussi assuré le concours d'experts extérieurs et de fonctionnaires d'autres institutions bilatérales et multilatérales affectés dans ces pays en transition sous sa supervision. Des cours de formation à l'intention de cadres des pays en transition ont été organisés au siège du FMI, à l'Institut conjoint de Vienne et dans un certain nombre de pays par l'Institut

du FMI. Des représentants résidents ont été affectés dans la plupart de ces pays et le Fonds est occupé à sélectionner des candidats pour d'autres pays. Il a également mis en place des experts dans les banques nationales et les ministères des finances de nombreux pays.

91. Un élément important des activités d'assistance technique du Fonds a été de permettre aux pays en transition de produire rapidement des données macro-économiques indispensables à la formulation de politiques et à l'analyse dans un nouvel environnement caractérisé par le marché, aux fins de prise de décisions. Ce programme s'articule autour de statistiques concernant la balance des paiements, la monnaie et les activités bancaires, ainsi que les finances publiques, conformément à l'obligation que les statuts du FMI font aux Etats membres de communiquer régulièrement ces données au Fonds aux fins d'analyse et de statistiques, ainsi que de surveillance des développements au titre des programmes convenus. Etant donné la nature des programmes de ce type dans les pays en transition, le Fonds a également fourni une importante assistance technique en matière de statistiques des prix et de comptabilité nationale. Les efforts ont essentiellement porté sur l'élimination de problèmes relativement passagers rencontrés dans les systèmes d'information statistique concernant les méthodes, les bases de données ainsi que l'analyse. Les besoins à plus long terme ont été définis dans un certain nombre de pays en transition. Pour faire face à ces besoins, des conseillers résidents en matière de statistiques seront nommés à partir de la fin de 1993 afin de conseiller, avec des missions spécialisées, les pouvoirs locaux pendant un an ou deux sur les moyens d'améliorer la collecte, le traitement et la communication de statistiques à des fins de politique économique.

M. Union postale universelle

92. Dans les pays en transition, des obstacles organisationnels et matériels ont toujours freiné le développement des services postaux et continuent à se faire sentir : ces pays ont une expérience administrative limitée dans ce domaine et manquent de main-d'oeuvre qualifiée. Pour remédier à cette situation, l'UPU a entrepris de dresser un bilan du secteur postal qui constituera la première phase de la planification de l'aide à venir et qui porte actuellement sur 17 de ces pays. L'organisation envisage de préparer des projets d'assistance technique, auxquels elle associera éventuellement un conseiller régional ou une mission d'appui sectoriel. Elle mettra de plus en plus l'accent sur la nécessité de mettre en oeuvre une approche plus commerciale du service postal.

N. Organisation météorologique mondiale

93. Catalyseur de la coopération internationale dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle ainsi que de l'étude des questions touchant le milieu géophysique, l'organisation a, face à la désintégration des services correspondants à laquelle ont abouti les dernières décennies de planification dans les pays en transition, entrepris un certain nombre de missions d'évaluation en Europe orientale en vue d'élaborer des descriptifs de projet dans l'optique du financement d'activités. En ce qui concerne les nouveaux Etats indépendants, l'OMM a organisé en février 1993 une réunion destinée à familiariser les représentants de ces pays avec les types d'assistance que l'organisation pouvait offrir, en leur présentant notamment les

avantages de la participation au Programme climatologique mondial. Les participants à cette réunion ont fait valoir qu'ils avaient besoin d'équipement, de matériaux et de réseaux d'observation modernes, et qu'il leur fallait mettre en place des moyens de formation à différents niveaux. L'OMM a prévu d'envoyer, d'ici à la fin de 1993, des missions d'appui sectoriel dans 10 nouveaux Etats indépendants. A compter de 1994, elle envisage de faire porter son effort sur l'évaluation des besoins, la prestation de services et la fourniture d'avis techniques, la liaison avec les activités régionales et internationales et la promotion de la coopération technique entre pays en transition. Toutes ces activités dépendent toutefois des possibilités de financement par l'intermédiaire du PNUD. Une conférence des donateurs devait se tenir au cours du premier semestre de 1994.

O. Banque mondiale

94. S'agissant d'aider les pays en transition, le rôle de la Banque mondiale consiste essentiellement à faciliter l'insertion du capital comme de la main-d'oeuvre dans une activité économique qui réponde de plus en plus aux lois du marché. Afin d'aider à éponger le coût social de ce type de transformations, la Banque investit aussi dans les services sociaux. Elle intervient actuellement dans les principaux domaines suivants : a) réforme de la politique micro-économique et macro-économique destinée à promouvoir une croissance durable; b) mise en valeur des ressources humaines, qui appuie notamment la conception et la mise en place de filets de sécurité; c) développement des capacités institutionnelles, en particulier à l'appui des nouveaux moyens de gestion budgétaire et financière et des dispositifs juridiques et réglementaires vitaux dans une économie de marché; d) développement du secteur privé, y compris l'élimination des obstacles à l'importation, le démantèlement des monopoles et la réforme du secteur financier; e) remise en état des équipements existants et mise en place de nouvelles infrastructures, et f) environnement, notamment en appuyant les efforts faits au niveau national pour améliorer l'utilisation des ressources énergétiques et naturelles, ainsi que les initiatives régionales telles que les programmes relatifs au Danube et à la mer d'Aral.

95. Pour faire face à l'élargissement de sa composition, dû en grande partie à la récente admission de pays en transition, et en considération des tâches multiples et particulières qui se rapportent à ces pays, la Banque a institué deux nouveaux sièges à son Conseil des administrateurs et a commencé à faire face aux besoins de ces pays en mobilisant des ressources et en étoffant rapidement ses services dans la région. A présent, quatre départements de pays s'occupent des pays en transition. De plus, la Banque a créé des missions résidentes en Albanie, Bulgarie, Fédération de Russie, Hongrie, Pologne et Roumanie, ainsi que des missions régionales en Lettonie, Ouzbékistan et Ukraine. La Banque a par ailleurs engagé des ressources importantes en faveur des pays en transition. Au titre de l'exercice budgétaire 1993 (terminé en juin 1993), la Banque a engagé 3,2 milliards de dollars (dont la moitié pour les Etats ayant succédé à l'ex-Union soviétique et l'autre moitié pour l'Europe orientale) sous forme de 21 prêts et l'Association internationale de développement (IDA) a engagé 100 millions de dollars sous la forme de cinq prêts. Au titre de l'exercice 1994, le nombre des projets devrait atteindre la quarantaine, ce qui représente 5 milliards de dollars de nouveaux engagements.

96. La Banque attache un rang de priorité élevée à tous les aspects de la coordination de l'aide, d'où l'importance que revêtent, à son avis, les réunions du Groupe consultatif qu'elle est tenue d'organiser dans un certain nombre de pays. Des réunions de ce type ou leurs préparatifs se sont déjà matérialisées en ce qui concerne l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan. Elle coopère étroitement avec le Groupe des Vingt-Quatre et les réunions du Groupe consultatif pour l'Albanie et les Etats baltes.

P. Organisation maritime internationale

97. Le mandat de l'OMI a un caractère technique : l'organisation s'occupe des aspects du transport maritime liés à la sécurité et de la prévention de la pollution des mers par les navires. A cette fin, elle oeuvre en faveur de la formulation et du respect de normes internationales et fournit une assistance technique aux Etats pour leur permettre d'améliorer l'efficacité et la compétitivité de leurs secteurs maritimes, et leur donner les moyens de participer de façon plus efficace au commerce international. Conformément à ces objectifs, et pour aider les pays en transition, l'OMI a mis sur pied, notamment en Roumanie, des projets d'assistance technique dont certains abordent les questions régionales.

98. Nombre de pays en transition sont devenus des puissances maritimes ou entendent se faire reconnaître à nouveau en tant que telles, ce qui est partiellement dû au fait que les Etats qui ont succédé à l'ex-Union soviétique ont hérité de flottes qui avaient été organisées sur une base régionale. Plusieurs pays qui n'étaient pas membres de l'OMI ont récemment adhéré à l'organisation. Il s'agit des pays suivants : Albanie, Estonie, Géorgie, Lettonie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie. L'OMI s'emploie à présent à préciser, à l'intention d'autres membres potentiels, la procédure à suivre pour les demandes d'adhésion et les perspectives que l'organisation pourrait leur offrir.

99. Les nouveaux Etats manquent notamment de capacités endogènes pour ce qui est des services de gestion des transports maritimes, tels que l'immatriculation des navires, les mesures en matière de sécurité des navires et de prévention de la pollution par les navires et les modalités d'application de ces mesures, la classification et la surveillance des navires, et les opérations de recherche et sauvetage. Il faudrait affecter un appui financier modeste à l'assistance technique à la mise en place de bonnes administrations maritimes et à la formation du personnel, en particulier à l'Université maritime mondiale de Malmö.

Q. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

100. En vertu de son mandat, l'OMPI oeuvre pour la protection de la propriété intellectuelle à l'échelle mondiale en organisant la coopération entre Etats et, à cette fin, met en oeuvre une coopération intergouvernementale en matière d'administration de la propriété intellectuelle et d'exécution de programmes techniques, ainsi que d'enregistrement des brevets, inventions et marques de fabrique, de commerce ou de service. Parmi les pays en transition, ces activités intéressent tout particulièrement les nouveaux Etats indépendants, qui doivent mettre sur pied leur propre système de protection de la propriété

intellectuelle. Elles revêtent également une grande importance pour d'autres pays qui, pour telle ou telle raison, avaient antérieurement choisi d'adhérer à des régimes de propriété intellectuelle dont la coordination avec les pratiques internationales laissait à désirer.

101. En conséquence, l'OMPI s'emploie à faire adopter ou affiner la législation applicable à la propriété intellectuelle et à mettre en place ou moderniser des bureaux d'enregistrement des brevets et des administrations nationales du droit d'auteur; à faire adhérer les Etats aux traités conclus sous les auspices de l'OMPI; à améliorer les services d'information sur les brevets en utilisant des techniques modernes, telles que les disques compacts ROM, et à organiser une formation dans le domaine de la propriété intellectuelle. En 1992-1993, l'organisation a fourni des avis en matière de législation à 15 pays et des avis concernant l'adhésion aux traités à sept pays. De plus, elle a mis la technologie des disques compacts ROM et des informations à la disposition des pays en transition qui ont adhéré au Traité sur la coopération en matière de brevets et/ou à l'Accord de Madrid concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce. L'OMPI a également fourni des informations à d'autres pays, surtout aux nouveaux Etats indépendants, qui étudient actuellement la possibilité d'adhérer à ces instruments. Elle a par ailleurs organisé deux colloques régionaux sur les brevets et les inventions. Elle a entrepris de mettre en place dans l'ex-Union soviétique un système régional de protection de la propriété industrielle. D'autres activités allant dans le même sens que celles qui viennent d'être exposées sont à l'étude.

R. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)

102. La contribution du GATT à l'économie des pays en transition prend les formes suivantes : régularisation des protocoles d'accession (notamment pour la Hongrie, la Pologne et la Roumanie), sur la base desquels les pays à économie de marché accèdent à l'Accord général; négociation de protocoles d'accession pour d'autres pays (notamment la Bulgarie) qui avait demandé à y accéder avant le déclenchement des révolutions politiques; examen des demandes d'octroi du statut d'observateur, puis d'accession à part entière présentées par des pays qui n'ont pas encore été associés au GATT ou qui ne sont à présent dotés que du statut d'observateur; régularisation du statut des nouveaux Etats indépendants à la lumière des obligations assumées par les anciens Etats fédératifs (les Etats ayant succédé à l'ex-Tchécoslovaquie, à l'ex-Union soviétique et à la Yougoslavie) et conclusion de différents types d'arrangements commerciaux¹³.

103. Des groupes de travail sur l'accession ont été créés pour quatre pays (Albanie, Bulgarie, Fédération de Russie et Slovénie); la République tchèque et la Slovaquie ont assumé les obligations de l'ex-Tchécoslovaquie. Trois parties contractantes (la Hongrie, la Pologne et la Roumanie) participent actuellement à la révision de leurs protocoles d'accession respectifs. Plusieurs autres pays en transition (notamment la Croatie et la Lituanie) ont fait savoir qu'ils souhaitaient devenir parties contractantes, mais ne l'ont pas encore demandé officiellement. Nombre d'autres pays en transition ont actuellement le statut d'observateur auprès du GATT. La Géorgie, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan sont les seuls pays relevant de cette catégorie à ne pas avoir ce statut. Cela dit, nombre de ces observateurs, en particulier les Etats ayant succédé à l'ex-Union soviétique, ne participent pas activement aux travaux des

différents organes du GATT, ce qui tient notamment au fait qu'ils ne disposent pas de missions permanentes à Genève.

104. Mis à part les procédures de simple notification, dont le secrétariat informe ultérieurement les parties contractantes, le GATT facilite le processus de formulation des demandes d'octroi du statut d'observateur ou d'accession et engage les négociations par l'intermédiaire des différents groupes de travail. Pour assurer à ce processus toute l'efficacité voulue, il peut être invité à fournir une assistance technique concernant l'Accord général et les modalités de sa gestion, ainsi que, plus généralement, l'application de ses dispositions en ce qui concerne les éléments qu'il juge souhaitable d'introduire dans les régimes commerciaux et de change.

S. Fonds international de développement agricole (FIDA)

105. Le FIDA ne peut fournir une assistance qu'à ses Etats membres. Parmi les pays en transition, seule la Roumanie est membre originaire du Fonds; l'Albanie, l'Arménie et le Kirghizistan n'y ont adhéré que récemment. Le Conseil d'administration du FIDA est actuellement saisi d'un projet en Albanie, qui porte sur le développement rural des districts du nord du pays et consisterait essentiellement à financer les populations rurales les plus défavorisées en vue de la mise en place de programmes de travaux ruraux à forte intensité de main-d'oeuvre et de prêts portant sur des montants modestes, destinés à créer des emplois et à atténuer la pauvreté.

106. Le FIDA ne pourra préciser les buts, acquis et obstacles concernant la facilitation de la transition par le biais de ses mécanismes qu'une fois qu'il aura obtenu des résultats dans la région.

VII. CONCLUSION

107. L'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale résultera en définitive des décisions administratives, des accords internationaux, de l'adhésion de ces pays aux institutions multilatérales et de leur participation à leurs travaux, ainsi que des liens commerciaux, financiers, techniques et autres que tisse le libre jeu des forces du marché. La dynamique de ces forces dépend non seulement des réformes institutionnelles introduites par les pays en question, mais aussi des politiques et de la vigueur économique de leurs partenaires commerciaux. Cependant, si une économie internationale plus dynamique, en particulier en Europe occidentale, et un plus large accès aux marchés peuvent contribuer pour une large part à accélérer leur intégration dans l'économie mondiale, la coopération internationale a aussi un rôle important à jouer dans ce processus.

108. Presque tous les organismes des Nations Unies viennent en aide aux pays en transition d'une manière ou d'une autre, soit en leur accordant des crédits, soit, le plus souvent, en leur fournissant une assistance technique sous diverses formes, notamment en leur communiquant des informations sur l'environnement plus vaste dans lequel ils veulent s'intégrer. Il s'agit, dans ce contexte, d'analyser l'évolution de l'économie mondiale en général et des politiques adoptées par le Groupe des Sept en particulier, ainsi que des mesures à prendre pour faciliter l'intégration de l'économie mondiale dans son ensemble, de manière à favoriser la stabilité, la prévisibilité, la fiabilité et la

croissance dans tous les groupes de pays. Les organismes en question ont souligné le rôle joué par les principales institutions multilatérales, comme la Communauté européenne, dans le maintien d'un environnement international favorable, en établissant des politiques ou en supervisant les politiques nationales.

109. Une partie de l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies porte sur des informations techniques. A cette fin, certaines organisations transmettent directement les connaissances qu'elles ont accumulées ou adaptent ce "capital" aux besoins particuliers des pays en transition. Certaines ont été promptes à intervenir alors que d'autres viennent seulement de s'engager sur cette voie ou envisagent de le faire dans un proche avenir.

110. Compte tenu de leur situation et de la très grande diversité de leurs besoins, les pays en transition pourraient recevoir des organismes des Nations Unies une assistance technique beaucoup plus importante, y compris dans le domaine de l'information, ce qui faciliterait leur intégration dans le système mondial et compenserait en partie les coûts d'ajustement résultant inévitablement d'un tel processus. De nombreux organismes n'ont pu, en raison de contraintes financières, leur apporter toute l'aide qu'ils jugeaient souhaitable ou nécessaire. En outre, leurs budgets ne leur permettent pas d'augmenter sensiblement l'aide fournie. Dans de nombreux cas, des efforts ont été faits pour obtenir des fonds ad hoc, mais généralement sans succès.

111. Quoi qu'il en soit, les responsables des pays en transition et ceux des organismes d'assistance technique s'accordent à reconnaître que, tant pour ce qui est de sa nature que de son volume, l'aide fournie par la communauté internationale en général et les divers organismes des Nations Unies en particulier devrait être mieux coordonnée et mieux ciblée. Il faudrait, à cette fin, appliquer les trois principes suivants pour formuler une stratégie cohérente dans ce domaine : premièrement, les pays en transition doivent, tant individuellement que collectivement, évaluer eux-mêmes leurs besoins et faire la preuve que les réformes économiques, politiques et sociales de grande ampleur qu'ils envisagent font l'objet d'un consensus national durable; deuxièmement, il faut non seulement s'assurer de la ferme volonté des donateurs de transférer des ressources, mais aussi déterminer le type d'aide à apporter et le calendrier des transferts; troisièmement, les donateurs doivent apporter leur aide aux nombreux bénéficiaires potentiels en respectant un ordre précis.

Notes

¹ Aux fins du présent rapport, le champ géographique a été limité aux pays de la partie orientale de l'Europe qui se caractérisaient antérieurement par le système du parti unique, parfois au sein d'une organisation plus vaste qu'actuellement, et par un système économique lié à certaines formes de planification administrative. Ces pays sont les suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Moldova, Ouzbékistan, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, ex-République yougoslave de Macédoine et Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Plusieurs organisations ont présenté des documents sur d'autres pays dont l'économie était, d'après elles, en transition ou qu'elles avaient inclus à des fins de budgétisation ou de

programmation dans leurs efforts en vue d'aider les pays en transition. Ces informations ne sont toutefois pas reflétées dans le présent rapport.

² E/1991/82.

³ A/46/3/Rev.1.

⁴ Diverses organisations ont un cycle de programmation et de planification qui s'étend au-delà de la fin de 1994 et les informations qu'elles ont présentées concernant les activités prévues à court terme couvrent donc leurs horizons respectifs.

⁵ Les pays en transition examinés dans le présent rapport (au moins dans leur ancienne union ou dans leur statut fédératif) étaient actifs en tant que membres à part entière à l'exception de l'Albanie qui a cessé de participer aux activités du Conseil à la fin des années 60, bien qu'elle ne se soit jamais retirée, et de l'ex-Yougoslavie qui était membre associé.

⁶ Ce nom s'explique par le fait que l'effondrement de l'Union soviétique à la fin de 1991 a incité les Etats-Unis à convoquer une conférence à Washington, D. C., les 22 et 23 janvier 1992 sur la conceptualisation et l'organisation de l'aide aux Etats successeurs (autres que les Etats baltes) entre les principaux pays donateurs et organismes multilatéraux intéressés. Les efforts d'assistance aux Etats successeurs se concentrent depuis quelque temps de plus en plus dans le cadre du Groupe des Sept, le Fonds jouant essentiellement un rôle d'agent d'exécution.

⁷ Aucun pays en transition n'a adhéré à l'Accord général depuis les bouleversements politiques de la fin des années 80. Ceux qui n'étaient pas déjà des observateurs ont acquis ce statut depuis (à l'exception de la Géorgie, du Kirghizistan, du Tadjikistan et du Turkménistan). Cependant, plusieurs observateurs ont fait une demande d'accession à part entière et des groupes de travail ont déjà été institués.

⁸ Ainsi, la projection de la demande interne concernant un produit ou une catégorie de produits sur la base de techniques d'échantillonnage part de l'hypothèse que l'on connaît avec une certaine probabilité certains des modes fondamentaux du comportement social. Les pays en transition subissant une reconstruction de fond en comble, ces modes de comportement sont difficiles à cerner au stade actuel.

⁹ Dans les pays où il existe déjà des ressources humaines importantes et les structures matérielles et institutionnelles indispensables, le coût supplémentaire se bornerait pratiquement au financement des frais de voyage et des indemnités journalières versées au personnel des Nations Unies, et peut-être au financement des services de consultants recrutés temporairement. D'importantes dépenses ne pourraient se justifier que si elles étaient directement liées à une amélioration substantielle de l'infrastructure élémentaire d'information, y compris les ressources humaines et les dispositions institutionnelles à prendre dans les pays en transition où le potentiel statistique reste faible.

¹⁰ Outre les contributions fournies par les services centraux, des réponses ont été reçues des organismes ci-après : CNUCED, PNUD, PNUE, FNUAP, PAM, CEPALC, CESA0, Habitat (CNUEH), Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, OIT, FAO, UNESCO, FMI, UPU, OMM, Banque mondiale, OMI, OMPI, FIDA et GATT. La CEPALC et la CESA0 ont indiqué qu'elles ne s'étaient pas encore associées à l'action entreprise en faveur des pays en transition, mais que plusieurs de ces pays participaient plus largement à certaines activités ordinaires des organisations régionales.

¹¹ Les Etats successeurs de l'Union soviétique autres que les trois Etats baltes n'ont pas encore demandé leur adhésion ou le statut d'observateur.

¹² Par exemple, dans le cas des Etats successeurs de l'Union soviétique, cette assistance a représenté 80 années de travail au cours de l'exercice 1993.

¹³ Il s'agit des accords d'association conclus avec la CE et l'Association européenne de libre-échange (AELE) par plusieurs pays d'Europe orientale; l'union douanière entre la République tchèque et la Slovaquie; l'Accord de libre-échange des pays d'Europe centrale conclu entre la République tchèque, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie, et les accords de libre-échange conclus entre la Finlande, la Norvège, la Suède et la Suisse et les Etats baltes.
